



Montage et exploitation d'un projet éolien

Autorisations - Planification - Montages contractuels - Exploitation

David Deharbe
Stéphanie Gandet

EDITIONS

LE MONITEUR

Sommaire

	Sigles et abréviations.....	7
	Introduction.....	9
PARTIE 1	Planification et règles d'implantation des éoliennes terrestres.....	19
CHAPITRE 1	Planification de l'éolien terrestre.....	21
CHAPITRE 2	Contraintes d'urbanisme.....	31
CHAPITRE 3	Contraintes environnementales à l'implantation.....	51
CHAPITRE 4	Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables.....	67
PARTIE 2	Montages contractuels en éolien terrestre.....	77
CHAPITRE 5	Sécurisation foncière des parcs.....	79
CHAPITRE 6	Bail à construction.....	85
CHAPITRE 7	Bail emphytéotique.....	103
PARTIE 3	Autorisations préalables à l'exploitation de l'éolien terrestre.....	121
CHAPITRE 8	Permis de construire de droit commun.....	123
CHAPITRE 9	Autorisation d'exploiter au titre de la législation ICPE.....	161
CHAPITRE 10	Autorisations diverses.....	203
CHAPITRE 11	Permis unique.....	239

PARTIE 4	Raccordement, production d'électricité et obligation d'achat en éolien terrestre	277
CHAPITRE 12	Raccordement au réseau électrique.....	279
CHAPITRE 13	Autorisation ministérielle d'exploitation électrique.....	301
CHAPITRE 14	Obligation d'achat de l'électricité.....	309
CHAPITRE 15	Contrat de vente d'électricité.....	321
PARTIE 5	Fonctionnement d'un parc éolien terrestre	343
CHAPITRE 16	Prescriptions ICPE et leur évolution.....	345
CHAPITRE 17	Contrôle administratif en cours d'exploitation.....	373
CHAPITRE 18	Risque civil pour l'exploitant.....	385
PARTIE 6	Régimes éoliens spéciaux	399
CHAPITRE 19	Éolien industriel en mer.....	401
CHAPITRE 20	Petit-éolien.....	439
	Bibliographie.....	455
	Index.....	471
	Table des matières.....	477



Dans le contexte de transition énergétique, l'éolien est une alternative durable aux énergies fossiles. Aussi, si le droit a longtemps été silencieux sur ce type d'installation, il s'est largement étoffé puis simplifié, notamment depuis la publication de l'ordonnance du 20 mars 2014 et de son décret d'application qui ambitionnent de réformer la procédure pour toutes les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation, en expérimentant une autorisation unique. Monter et exploiter un projet éolien impose donc de connaître l'ensemble de ces obligations et de respecter un calendrier strict.

Cet ouvrage présente et analyse la réglementation applicable, en détaillant toutes les étapes de la planification et de l'exploitation d'éoliennes (éolien industriel terrestre, en mer et petit-éolien) : demandes d'autorisations (permis de construire, autorisation d'exploitation, de raccordement au réseau, d'exploitation électrique), remise du certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat, signature du contrat d'achat d'électricité, etc.

Suivant la chronologie d'une opération, il permet de monter étape par étape un projet éolien en toute sécurité juridique. Ainsi y sont traités successivement la planification et les règles d'implantation, les montages contractuels, les autorisations préalables, le raccordement au réseau, l'obligation d'achat de l'électricité et les régimes éoliens spéciaux. Enfin, des modèles personnalisables et adaptables à toute situation, tels que des baux (à construction, emphytéotique, etc.) ou encore les contrats de vente d'électricité, complètent cet ouvrage.

David Deharbe, maître de conférences habilité à diriger des recherches à la faculté de droit de Lille, avocat associé et fondateur de Green Law Avocat, a développé une activité spécifiquement tournée vers le droit de l'environnement industriel (droit des déchets, droit des ICPE, droit éolien, photovoltaïque, de la méthanisation, etc.).

Stéphanie Gandet, avocate du cabinet Green Law Avocat, accompagne des sociétés de développement, construction et exploitation en photovoltaïque, éolien, hydroélectricité et méthanisation, en sécurisant les montages contractuels.

Montage et exploitation d'un projet éolien s'adresse aussi bien aux collectivités qui instruisent les dossiers qu'aux entreprises et aux particuliers qui y trouveront le moyen de réaliser leur projet d'implanter des éoliennes.

